



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 27/03/2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 20.03.2023, s'est réuni en séance ordinaire le 27 mars 2023 à 18h00, à la Mairie, sous la présidence de Mr Romain BONHOMME, Maire.

Etaient présents : Mr Romain BONHOMME, Mr Aurélien MICHAUX, Mme Catherine De PREMONVILLE, Mme Maud SAUVAGEOT, Mr Antonio ANTUNES, Mme Marie-Dominique BEAUDOIN, Mr Laurent LUX, Mme Nathalie GAVEAU, Mr Fabrice GALLOIS, Mme Jennifer MURIAS-LAMBERT, Mme Lola HATTAT, Mme Christine MIGEON, Mr Benjamin VERZEAUX.

Absents excusés ayant donné procuration : Mr Jean-Paul HATTAT a donné procuration à Mme Lola HATTAT, Mme Claire PIERROT a donné procuration à Mme Nathalie GAVEAU.

Secrétaire de séance : Mme Lola HATTAT

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 30 janvier 2023.

2- SUBVENTION A LA MISSION LOCALE DU NORD MARNAIS

La subvention à la Mission Locale du Nord Marnais est reconduite.

3- TAUX D'IMPOSITION

Les Elus reconduisent les mêmes taux d'imposition pour 2023, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.15 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.21 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.28 %

4- DÉLIBÉRATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Marie-Dominique Beaudoin, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Romain Bonhomme, après s'être fait présenter le budget primitif, les restes à réaliser et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par la comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1 - Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2022	700 299.12	1 543 699.31	439 084.74	230 288.66	1 139 383.86	1 773 987.97
Déficit de Financement			208 796.08			
Restes à réaliser DÉPENSES			405 784.60			
Restes à réaliser RECETTES				250 000		
Besoin total de financement			364 580.68			

2 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3 - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

4 - Décide de les affecter au compte de résultats

5 – BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes Soit :

- 1 255 816.01 euros pour la section de fonctionnement et
- 1 614 800.07 euros pour la section d'investissement.

6- AGENCIA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Lors de la Conférence de Territoire du pôle territorial Beine Bourgogne du 17 octobre 2022, a été présentée la prestation de « Conseil en Energie Partagé » mise en place par AGENCIA dans le cadre du « Plan Climat Air Energie Territorial ».

La Communauté Urbaine du Grand Reims et AGENCIA invitent les communes volontaires à manifester leur souhait d'être accompagnés par le Conseil en Energie Partagé (CEP) en s'inscrivent dans ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'engagement de la commune dans la démarche de conseil en énergie partagé proposée par AGENCIA et d'adhérer au dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP).

**7- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA MISSION D'INGENIERIE TERRITORIALE POUR LA RECONVERSION DE LA FRICHE FREULET AUPRES DE :
LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
L'ADEME / REGION GRAND EST
FONDS VERT DE L'ETAT**

Actuellement la friche Freulet située au 31 rue du Château à Beine Nauroy est occupée par les ateliers communaux et le centre de premières interventions.

Vu l'état de dégradation du bâtiment et l'engagement de la commune dans un projet de construction d'un nouvel équipement pour accueillir l'atelier technique municipal qui sera achevé avant la fin de l'année 2023 et libérera l'occupation de cette parcelle ; considérant qu'il convient dès lors d'anticiper le devenir et les potentialités de cette parcelle et de lever les incertitudes quant à la présence éventuelle ou non de pollutions résiduelles liées aux activités passées du site : il convient de procéder dès maintenant à des études quant au devenir de cette parcelle.

Monsieur le maire expose les grandes orientations du projet, à savoir :

- Doter la commune d'un secteur d'attractivité renouvelé sur cette entrée du village permettant de conforter l'offre de services de proximité à la population,
- Insertion urbaine soignée, conception qualitative et performante sur le plan énergétique,
- Accès au pôle privilégié par des modes doux pour les riverains, prise en compte des flux logistiques dès la conception,
- Traitement paysager de la parcelle en laissant une bonne place au végétal en vue d'optimiser le potentiel écologique du site et permettant l'infiltration des eaux pluviales.

Considérant la nécessité de lancer les études pré-opérationnelles et les prestations d'ingénierie territoriale visant à sécuriser la commune dans l'émergence de cette opération complexe, le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver les grandes orientations des études pré-opérationnelles, d'approuver le plan de financement (à hauteur de 85 000 €) et de solliciter des subventions auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations, de l'ADEME / Région Grand Est et du Fonds Vert de l'Etat.

8- CHARTE DE LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal qu'il convient de modifier le règlement intérieur de la salle polyvalente et d'adopter une charte de lutte contre les nuisances sonores à ses abords.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications du règlement et décide d'ajouter une charte de respect des lieux et de nuisances sonores.

9- POINTS DIVERS

- ***Ouverture de la Mairie :***

A compter du 2 mai 2023 la mairie sera ouverte le mercredi de 15h à 19h et sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

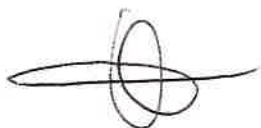
- ***Réunions de quartiers :***

La municipalité propose de mettre en place un dispositif d'informations complémentaires aux habitants dans le cadre de réunions périodiques par quartier. Une 1^{ère} réunion de quartier aura lieu le jeudi 4 mai avec le quartier du secteur de la rue de Prunay.

- ***Dates à retenir :***

- Samedi 1^{er} avril : passage d'une manifestation sportive de cyclisme
- Dimanche 2 avril : BABY BROC organisée par le BNE à la salle polyvalente de 8h à 16h
- Mardi 4 avril : SOLIDARIBUS de 10h à 12h à la salle Diakow
- Samedi 8 avril : Chasse aux œufs (sur réservation) à 11h au parc du Tilleul
- Du vendredi 14 avril au dimanche 16 avril : Expositions photos à la salle polyvalente
- Mardi 25 avril : « Le Petit Truck en plus » de 10h à 12h devant la mairie
- Dimanche 30 avril : BROCANTE

La Conseillère Municipale,
Lola HATTAT



Le Maire,
Romain BONHOMME

